

République française
Département de la Loire
Arrondissement : ROANNE
COMMUNE DE JURE

Séance du mardi 26 juillet 2022

Date de la convocation: 20/07/2022

Membres en exercice : 11 *L'an deux mille vingt-deux et le vingt-six juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Patrice ESPINASSE,*

Présents : 10 **Présents** : Patrice ESPINASSE, Franck BLANC, William GEORGES, Olivier DUFOUR, Marie-Ange FOLLIOU, Jean-Sébastien COHAS, Chantal PALLANCHE, Françoise SAPIN, Gérard PEREZ, Romain CHABRE

Votants: 10 **Représentés** :
Excusés :
Absents : Delphine FORISSIER
Secrétaire de séance : Romain CHABRE

DE_20220726_01

Projet Croix Saint Just : Réception du chantier et travaux supplémentaires - mise en location

Monsieur le Maire indique que la réception du chantier de la Croix Saint Just a été prononcée le mercredi 20 juillet 2021. Des réserves ont été mentionnées suivant les différents lots.

Il souligne que la société Cheminal a réalisé des travaux supplémentaires sur le chantier de la Croix Saint Just :

- Fourniture et pose d'arrêts d'angle en aluminium brossé pour protéger les angles de murs pour un montant de 510€ HT,
- Fourniture et pose de plinthes bois pour les deux appartements pour un montant de 1 417€ HT. Cette prestation était prévue dans le lot menuiserie intérieure qui se trouvera donc diminué.
- Construction d'une cloison en Spores de 5cm et le ratissage pour un montant de 410,00€ HT.

Monsieur le Maire explique qu'une locataire souhaite s'installer au plus vite dans l'appartement du rez-de-chaussée. Le Conseil a déjà délibéré en février de cette année pour fixer le loyer et les conditions de location.

Il rappelle que les loyers des deux appartements s'élèvent à 380€ par mois et par appartement et qu'un dépôt de garantie de 380€ (un mois de loyer) sera demandé à la signature du bail.

Il est donc demandé au Conseil de bien vouloir :

- Accepter la proposition de l'entreprise Cheminal pour la réalisation de ces travaux supplémentaires pour un montant de 2 337 € HT et de donner autorisation au Maire de signer les devis correspondants,
- Approuver la réception du chantier,
- Prendre note de la mise en location de l'appartement du rez de chaussée,

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- **ACCEPTER** la proposition de l'entreprise Cheminal pour la réalisation des travaux supplémentaires présentés ci-dessus pour un montant de 2 337€ HT,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire de signer les devis correspondants,
- **APPROUVER** la réception du chantier,
- **PRENDRE NOTE** de la mise en location de l'appartement du rez de chaussée.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le maire, Patrice ESPINASSE

SOUS PREFECTURE DE ROANNE
Date de réception de l'AR: 03/08/2022
042-214201162-20220726-DE_20220726_01-DE

